27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Modifications concernant l’eBox Citoyens

Sur proposition de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz , le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal prévoyant deux modifications de l’arrêté royal du 25 décembre 2023 portant exécution des articles 6, alinéas 4 et 5, et 13 de la loi du 27 février 2019 relative à l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox. Il s’agit de modifications en lien avec l'eBox pour les personnes physiques.

La première modification concerne l’article 3. Elle vise à imposer aux utilisateurs expéditeurs de consulter les informations relatives à la consultation du message afin de vérifier si le destinataire de l’eBox a consulté le message. Lorsque le message n’a pas été consulté et qu’il s’agit d’un message produisant des effets juridiques, les utilisateurs expéditeurs peuvent, le cas échéant, envoyer une copie par voie électronique ou sur support papier et n’entreprendre des démarches juridiques qu’ultérieurement.

La seconde modification concerne l’article 5. Elle ramène de douze à six mois la période de non-consultation prise en compte aux premier et troisième alinéas, sans modifier les autres modalités du mécanisme prévu par cette disposition. Ceci limite la période où le destinataire ne prend pas connaissance de messages. L’objectif est que le citoyen qui n'a pas accédé à son eBox pendant 6 mois, recevra un message l’informant que son eBox sera désactivée s'il ne le consulte pas endéans les 14 jours. On suppose que le citoyen ne peut ou ne veut plus accéder à son eBox pour une raison ou une autre et qu'il est donc plus sûr de la désactiver s'il ne répond pas. Le citoyen recevra les messages de nouveau via d’autres canaux à partir du moment de la désactivation et peut réactiver son eBox à tout moment s'il le souhaite.

Le projet d’arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d’État et à l’Autorité de protection des données.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
https://matz.belgium.be
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
delara.pouya@matz.fed.be

Kevin Meyvaert
Porte-parole (NL)
kevin.meyvaert@matz.fed.be

© 2026 - news.belgium.be